

PROTOCOLE SANITAIRE

PROTOCOLE SANITAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES DE REUNION

Nom de la structure : MONTFORT TT

Activité pratiquée : Tennis de Table

Nom du responsable de la structure : Philippe AILLARD

Nom et contact du référent Covid19 : Jacques VITRE

Le protocole suivant est à nous renvoyer signé si vous souhaitez louer une salle. La décision de reprise d'activité est sous l'entière responsabilité du responsable de la structure qui est chargé de définir les conditions d'accueil de ses participant(e)s.

La responsabilité de votre structure morale est engagée dès la signature de ce protocole.

Obligations à respecter :

- **Le port du masque est obligatoire** en tout temps, sauf si les distanciations sont possibles.
- **La jauge maximale de la salle, affichée, doit être respectée.**
- **Respect des distanciations physiques** : 1 mètre entre deux personnes
- **Interdiction de laisser les portes ouvertes** ou entre-ouvertes après l'entrée du groupe au complet. Tout participant en retard ne pourra pas rentrer dans la salle.
- L'organisateur s'engage à ne faire rentrer dans les locaux que les seuls participants de l'association.
- **Chaque personne doit se désinfecter** les mains à l'entrée du bâtiment avec le gel mis à disposition par la mairie.
- **L'entrée et la sortie, si elles sont distinctes et indiquées, sont à emprunter obligatoirement**, les autres accès ne doivent pas être utilisés.
- Il vous appartient d'aménager l'espace pour garantir la distanciation physique en limitant les possibilités de regroupement de personnes debout.

- **L'organisateur s'engage à assurer, tout au long de la journée et en fonction de l'usage des locaux, le nettoyage régulier des poignées de portes de leurs espaces, du matériel personnel et collectif et de tous supports propices à diffuser le virus.**
- **Un référent COVID 19 doit être désigné par l'organisateur pour chaque créneau ou utilisation de salle ponctuelle.** Il s'engage à tenir à jour un registre avec les noms des participants afin d'assurer la traçabilité des contacts.
- En cas de non-respect de ces mesures, la Ville veillera à rappeler les consignes sanitaires nécessaires. Si à l'issue de ce 1^{er} rappel, les mesures ne sont toujours pas respectées, la mise à disposition de la salle pourra être remise en question.

En signant ce protocole, vous vous engagez à respecter les obligations nommées ci-dessus.

Vous acceptez également que des contrôles soient effectués par le Maire, les adjoints ou des représentants des services municipaux et que des modifications organisationnelles soient apportées en cas de force majeure ou d'évènements imprévus.

Fait à : MONTFORT sur MEU

Le : 19 Aout 2020

Nom du signataire : Jacques VITRE (pour l'association Montfort TT)

Signature du responsable de la location :

